CHU CAEN NORMANDIE

**Décision N° 2026.182**

# Liste des personnes habilitées à interroger le Registre National Automatisé des Refus de prélèvements d'organes et de tissus

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,

- Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1er juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,
- Vu l'arrêté du Directeur du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte fleurie, à compter du 1er novembre 2026,

**DECIDE**

**Article 1 :**
Les personnes habilitées à interroger le Registre National Automatisé des Refus de prélèvements d'organes et de tissus sont:

**Les administrateurs de garde :**
- madame Marjorie BODEREAU, directrice adjointe ;
- madame Aurore BOUQUEREL, directrice adjointe ;
- madame Aurore CHICHÉ, directrice adjointe ;
- madame Déborah CVETOJEVIC, directrice adjointe ;
- madame Hélène GOBÉ, directrice adjointe ;
- madame Johanna GUILLON, directrice adjointe ;
- monsieur Nils GUSTAU, directeur adjoint ;
- monsieur Matthieu GUYOT, directeur adjoint ;
- monsieur Antoine IMBERTI, directeur adjoint ;
- madame Marie-Rose JERAMA, directrice adjointe ;
- monsieur Yannig JEZEQUEL, directeur adjoint ;
- monsieur Franck JOLIVALDT, directeur adjoint ;
- monsieur Marc LEBOSSE, directeur adjoint ;
- madame Lucie LESCOT, directrice adjointe ;
- madame Katia LIEVREMONT, directrice des soins ;
- madame Elsa OLIVIERI, directrice adjointe ;
- madame Laurence PICARD, directrice adjointe ;
- madame Aurélie VILLERS, directrice adjointe.

**Le personnel de la Coordination Hospitalière de l'activité de prélèvements d'organes et de tissus :**
- monsieur Pierrick BAUDUIN, chef de clinique ;
- monsieur Loris COQUEREL, praticien hospitalier ;
- madame Marie-Renée PENHOUET, cadre supérieure de santé ;
- madame Laurence PECQUEUX-SEBIRE, cadre de santé ;
- madame Mélodie ADL, IADE ;
- monsieur Lionel ALLIX, IADE ;
- monsieur Guillaume COLBOC, IADE ;
- monsieur Mathieu DAVID, IDE ;
- madame Karine LERICOLAIS, IDE ;
- madame Fanny LOUIS, IDE ;
- monsieur Quentin MENAHEM, IADE ;
- madame Stéphanie RAZAVET, IDE ;

- madame Karine ROC, IDE.

**Article 2** :
La présente décision prend effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du département du Calvados. Elle abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

**Article 3** :
La présente décision sera publiée sur le site internet du CHU Caen Normandie et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

**Article 4** :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre

Arnaud CORVAISIER